



الإتحاد الجزائري لكرة القدم

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

الرابطة الولائية لكرة القدم البليدة



LIGUE DE FOOTBALL DE LA WILAYA DE BLIDA

## 2<sup>ème</sup> Période d'enregistrement des licences

Notes N° 280 et 287 /SG/FAF/2017 du 17 et 18.12.2017

*Suite aux décisions du bureau fédéral du 29.11.2017, relatives à la deuxième période d'enregistrement des licences, il est porté à la connaissance des clubs Sportifs Amateurs que :*

1 – La deuxième période d'enregistrement des licences pour les clubs amateurs s'étale du **16 Décembre 2017 au 15 Janvier 2018**.

2 – Les joueurs non signataires peuvent signer dans un club amateur ou professionnel durant cette période au prorata du nombre de joueurs dans l'effectif (**Pas plus de 30 joueurs pour les clubs amateurs**, et pas plus de 27 joueurs pour les clubs professionnels).

3 – Les joueurs professionnels peuvent signer dans un club amateur au prorata du nombre de joueurs dans l'effectif (Pas plus de 30 joueurs pour les clubs amateurs).

4 – Les joueurs amateurs convoités par les clubs professionnels sont soumis à libération.

5 – Les joueurs amateurs qui passeront professionnels ne seront pas remplacés au sein de leurs clubs.

6 – Les clubs amateurs ne peuvent pas libérer plus de (02) deux joueurs.